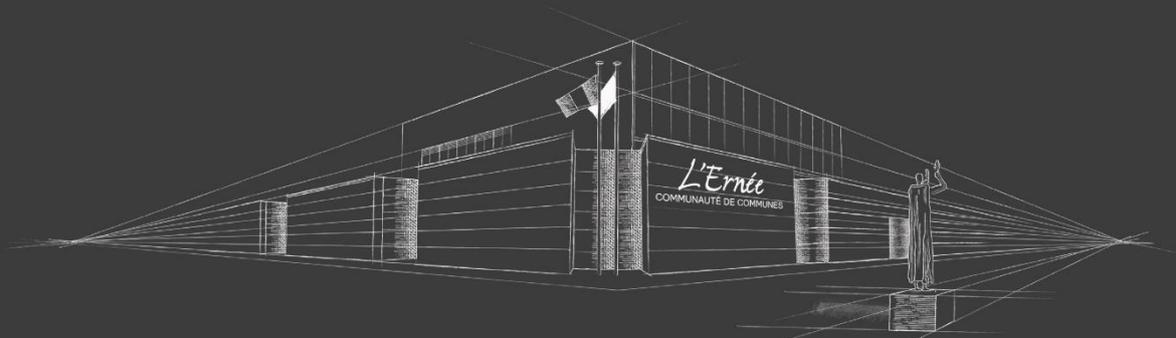




# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



[www.lernee.fr](http://www.lernee.fr)

## SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	3
<i>Rappel de la réglementation : qu'est-ce que le DOB ?</i>	3
1. Le DOB : une obligation réglementaire annuelle	3
2. Un document cadre et d'informations	3
3. Le calendrier budgétaire 2024	3
<i>Partie 1 : LE CONTEXTE BUDGETAIRE</i>	4
1. Le contexte macroéconomique	4
2. Le contexte national	7
3. Le Projet de loi de Finances 2024 : principales mesures concernant les collectivités territoriales	8
<i>Partie 2 : SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE</i>	
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
1.1. La fiscalité	11
1.2. Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres	13
1.3. La dotation globale de fonctionnement	13
1.4. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)	14
1.5. Synthèse des recettes de fonctionnement	14
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
2.1. Les charges de personnel et les effectifs communautaires	15
2.2. Focus sur l'évolution des dépenses d'électricité	17
2.3. Synthèse des dépenses de fonctionnement	18
2.4. La part des dépenses rigides	18
3. L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE	19
4. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES FINANCIERS	20
<i>Partie 3 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</i>	22
Ambition 1 : Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives	23
Ambition 2 : Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour de la triptyque : habitat, activités, espaces publics	25
Ambition 3 : Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique	25
Ambition 4 : Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations	28
Ambition 5 : Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle	29
<i>Partie 4 : EVOLUTION DES BUDGETS DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX</i>	
1. Eau et assainissement : des objectifs liés au contexte financier	30
2. Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire	30
3. Gestion du réseau de chaleur intercommunal	32
<i>Partie 5 : LE RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES</i>	32
<i>Partie 6 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT</i>	32

## INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le Débat d'Orientation Budgétaire, DOB, est l'occasion pour les élus de préparer la politique budgétaire de la collectivité pour l'année qui vient. Plus qu'un simple débat « comptable », le DOB donne un sens politique à la préparation budgétaire.

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : QU'EST-CE QUE LE DOB ?

### *1. Le DOB : une obligation réglementaire annuelle*

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Comme l'a rappelé le rapport d'observations définitives de la CRC, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir une vision pluriannuelle (décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

### *2. Un document cadre et d'informations*

Le D.O.B permet, entre autres, à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice dans une vision pluriannuelle et de déterminer les priorités de la collectivité sur les années à venir.
- De faire un point annuel sur la situation financière de la collectivité (épargne, marge de manœuvre, ...).
- De faire un point sur les effectifs de la collectivité et de leurs évolutions à venir.
- De déterminer les bases de la stratégie financière de la collectivité concernant :
  - la fiscalité (augmentation ou non des impôts, création de taxes,...),
  - la programmation des futurs investissements et leurs financements (recours à l'emprunt, part de l'autofinancement, subventions,...),
  - la gestion du patrimoine (aliénation et acquisition de biens,...),
  - et de façon plus pragmatique, la gestion courante (optimisation des services, économies de gestion ...).

- De faire état de l'avancement du schéma de mutualisation de communes.

### 3. Le calendrier budgétaire 2025

L'ensemble des budgets, budget principal et budgets annexes (SPIC et SPA), seront votés le mardi 11 mars 2025.

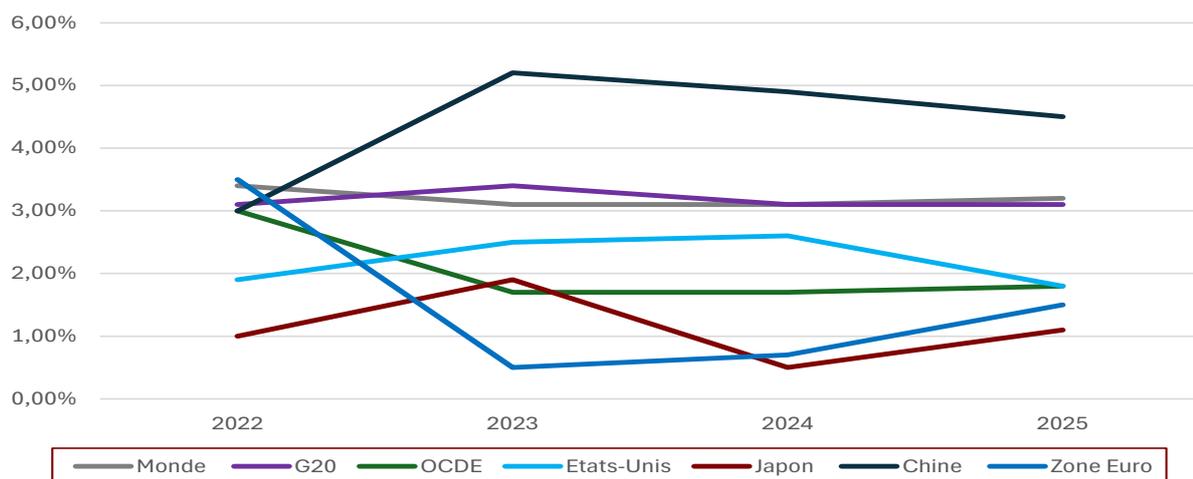
Les résultats comptables de l'exercice 2024 seront repris par anticipation et affectés à l'occasion de ce vote.

## PARTIE 1\_ LE CONTEXTE BUDGETAIRE

### Le contexte macroéconomique

*Une croissance stagnante :*

Prévisions de l'évolution du PIB dans le monde ( % )



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour

la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, certaine crainte persiste. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistant et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre crée un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

## La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

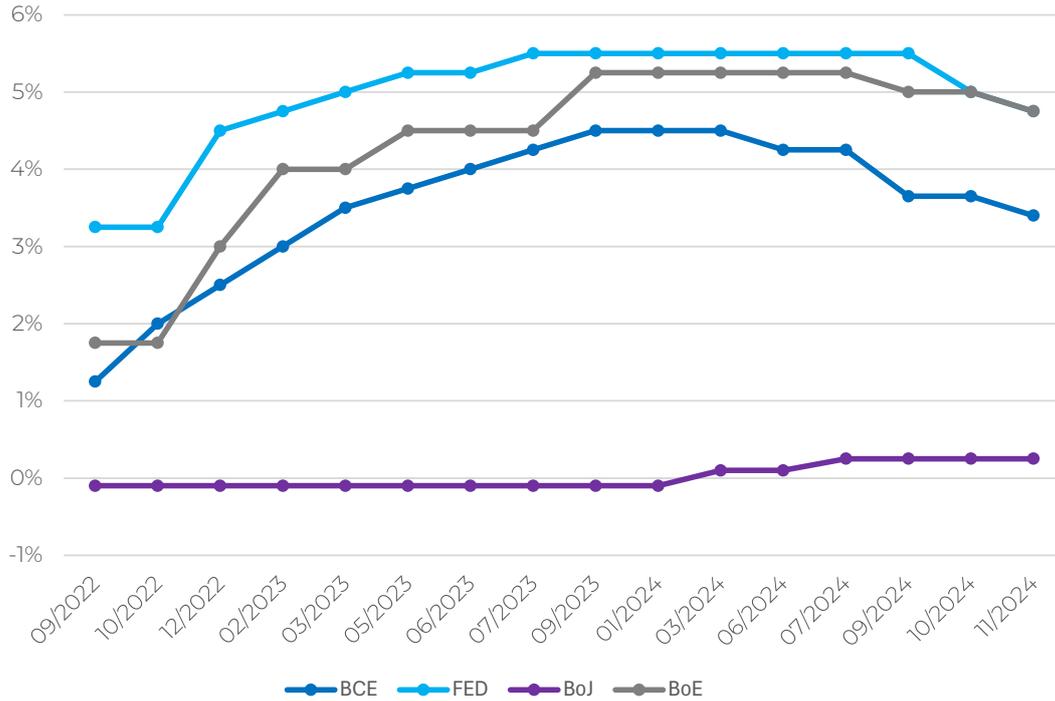
Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Evolution des taux directeurs

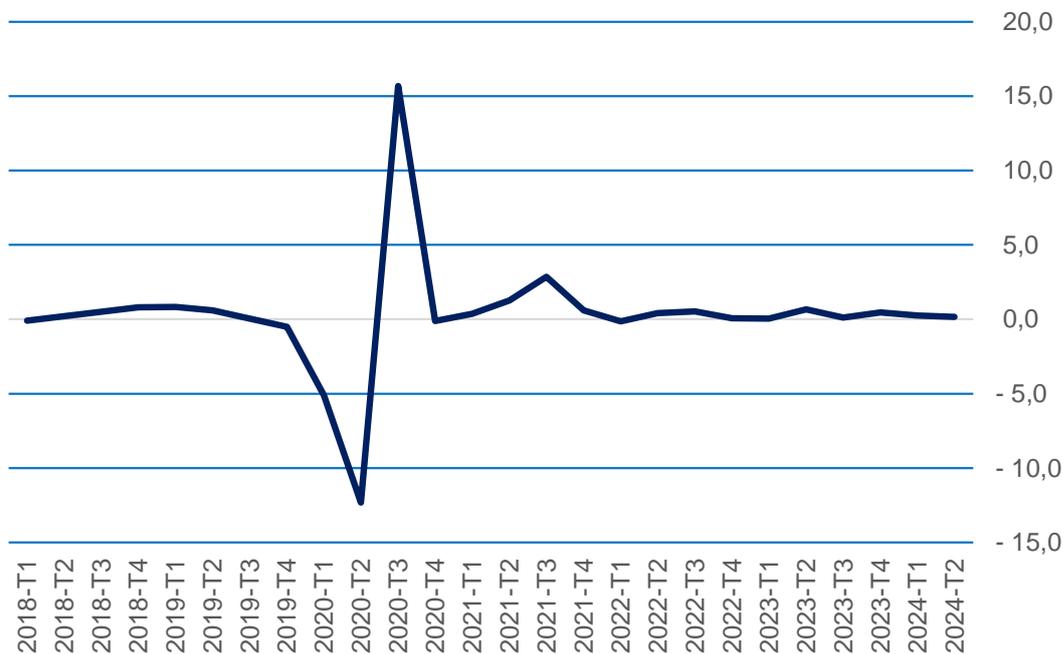


Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longues que prévus.

### L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024\* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

### Evolution du produit intérieur brut (PIB) %



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait restée au ralentie en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année <sup>a)</sup>	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% qui noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

## *Projet de Loi de Finances 2025 : quelles prévisions budgétaires pour les collectivités ?*

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale est en cours d'adoption pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes :

- **Instauration d'un fonds de précaution**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- **Gel des fractions de TVA**

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

#### - Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

#### - L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

#### - Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

### Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

#### *La limitation de la hausse des dépenses des collectivités*

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPPF sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

#### *Des concours financiers en hausse*

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'Etat serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€.

## PARTIE 2\_SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

### 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. La fiscalité

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale.

Produits fiscaux issus des chapitres 73-731	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Taxe d'habitation	119 027 €	123 737 €	147 786 €	140 989 €	143 386 €
Taxes foncières pptés bâties	146 106 €	153 620 €	164 671 €	172 592 €	175 526 €
Taxes foncières pptés non bâties	138 597 €	141 126 €	150 404 €	157 009 €	159 678 €
Cotisation Foncière des Entreprises	846 306 €	954 149 €	1 000 895 €	1 035 349 €	1 052 950 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	717 062 €	713 506 €			
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	135 196 €	140 807 €	170 152 €	156 849 €	162 339 €
Taxe sur les surfaces commerciales	131 275 €	150 040 €	167 348 €	168 620 €	170 306 €
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €	135 247 €	135 247 €
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	4 240 €	28 983 €	3 376 €	23 541 €	10 000 €
Taxes GEMAPI	85 273 €	85 419 €	94 545 €	114 689 €	153 000 €
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)	1 955 574 €	2 142 925 €	2 201 427 €	2 200 781 €	2 200 781 €
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la CVAE)			793 685 €	792 448 €	792 448 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	207 950 €	217 043 €	206 444 €	195 566 €	185 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 621 853 €</b>	<b>4 986 602 €</b>	<b>5 235 980 €</b>	<b>5 293 680 €</b>	<b>5 340 661 €</b>
<b>EVOLUTION</b>	<b>-5,67%</b>	<b>7,89%</b>	<b>5,00%</b>	<b>1,10%</b>	<b>0,89%</b>

Produits fiscaux issus du chapitre 74 compensations de l'Etat	2021	2022	2023	2024	2025
Compensations au titre des pertes de ressources sur la fiscalité des entreprises et des taxes foncières (+ taxes d'habitation jusqu'en 2020)	475 621,00	537 216,00	570 223,00	609 038,00	620 000,00
Compensations instaurés lors de la mise en place de la taxe professionnelle unique en 2010 - DCRTP	65 708,00	65 708,00	65 708,00	62 956,00	52 379,39
Compensations - taxe GEMAPI	5 486,00	5 486,00	5 486,00	5 486,00	7 000,00
Fonds départemental de péréquation de la TP	4 575,00	7 205,00	7 107,02	5 449,11	4 000,00
<b>Total des compensations</b>	<b>551 390</b>	<b>615 615</b>	<b>648 524</b>	<b>682 929</b>	<b>683 379</b>
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>5 173 243</b>	<b>5 602 217</b>	<b>5 884 504</b>	<b>5 976 609</b>	<b>6 024 040</b>
<i>EVOLUTION</i>	<i>-0,65%</i>	<i>8,29%</i>	<i>5,04%</i>	<i>1,57%</i>	<i>0,79%</i>

*Ces tableaux s'entendent hors versement de fiscalité par les communes au titre des attributions de compensation et du produit de taxes foncières dans le cadre de la mise en œuvre du PFF en 2025.*

### Des produits fiscaux qui peinent à évoluer ...

La fiscalité est composée des produits perçus ainsi que les compensations de l'Etat majoritairement reçus au titre des pertes de ressources sur la fiscalité des entreprises et des ménages (CFE et taxes foncières) ; la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 31/12/2022 est compensée par une fraction de TVA nationale, assortie d'un coefficient multiplicateur permettant de bénéficier du dynamisme de la croissance ; la suppression progressive de la CVAE est également compensée par une fraction de TVA nationale depuis 2023.

Malgré la revalorisation des bases fiscales de 3.90% en 2024, les produits fiscaux perçus n'ont évolué que de 1.57% par rapport à 2023. La revalorisation des bases fiscales annoncée à 1.7% en 2025, ainsi que l'éventualité du gel des fractions de TVA au niveau de 2024 augurent une quasi-stagnation de la fiscalité 2025 par rapport à celle de 2024.

Pour les fractions de TVA à percevoir en 2025, en cas d'absence de loi de finances initiale prévoyant la reconduction des montants 2024, l'évolution estimée pour 2025 serait de 2.2% ; dans une logique de prudence, le budget sera construit avec le maintien des recettes perçues en 2024.

Le panier fiscal est devenu complexe dans ses différentes composantes et échappe peu à peu à la maîtrise des collectivités ; la Communauté de communes garde aujourd'hui son pouvoir de taux sur les taxes additionnelles THRS, TFB, TFNB et sur la CFE, ce qui représente seulement ¼ des recettes fiscales totales.

## 1.2. Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre la Communauté de communes et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision
Attribution de compensation versée	1 776 457	1 728 689	1 701 202	1 663 221	1 570 783 €	1 411 292 €
Attribution de compensation perçue	-93 236	-114 844	-116 877	-127 475	-135 345 €	
Reversement 15% produits IFR						7 359 €
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	33 660	33 660	32 500	32 500	32 500 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 716 881 €</b>	<b>1 647 505 €</b>	<b>1 616 825 €</b>	<b>1 568 246 €</b>	<b>1 467 938 €</b>	<b>1 518 651 €</b>
Evolution n/n-1		-4,04%	-1,86%	-3,00%	-6,40%	3,45%

La mise en œuvre du pacte financier et fiscal à compter de 2025 aura un impact sur l'évolution des versements de la CCE vers les communes ; les changements porteront sur :

- L'abondement de la dotation de solidarité communautaire
- Un versement par la CCE de fiscalité sur les IFR limitées aux composantes photovoltaïques et éolien

En contrepartie, une recette à hauteur de 15% des taxes foncières perçues en 2024 par les communes sur les ZA communautaires sera perçue chaque année par la CCE à compter de 2025. Le montant est figé à 40 370 €.

### Un coefficient d'intégration fiscale qui stagne...

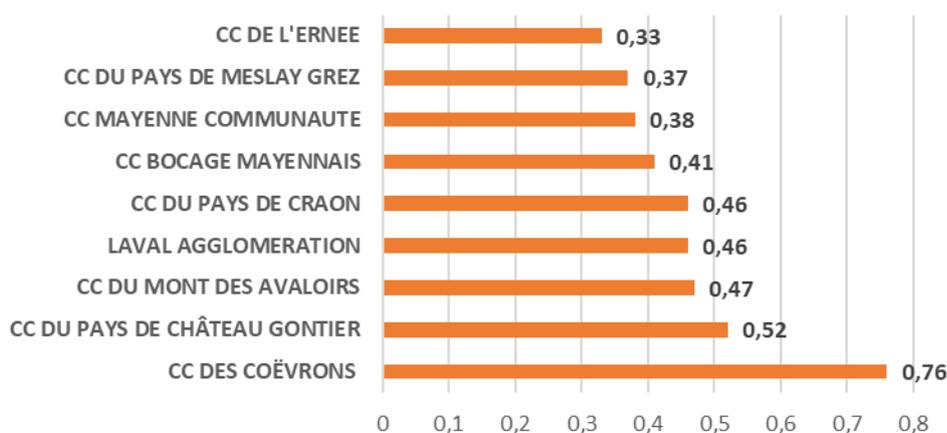
ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
CIF Dde la Communauté de communes de l'Ernée	0,30	0,31	0,32	0,33	0,33

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

### Quelques éléments de comparaison entre EPCI du département

A noter : le CIF moyen de la catégorie CC à FPU sur la France entière est de 0.40

#### Coefficient d'intégration fiscale 2024



### 1.3. La dotation globale de fonctionnement

La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

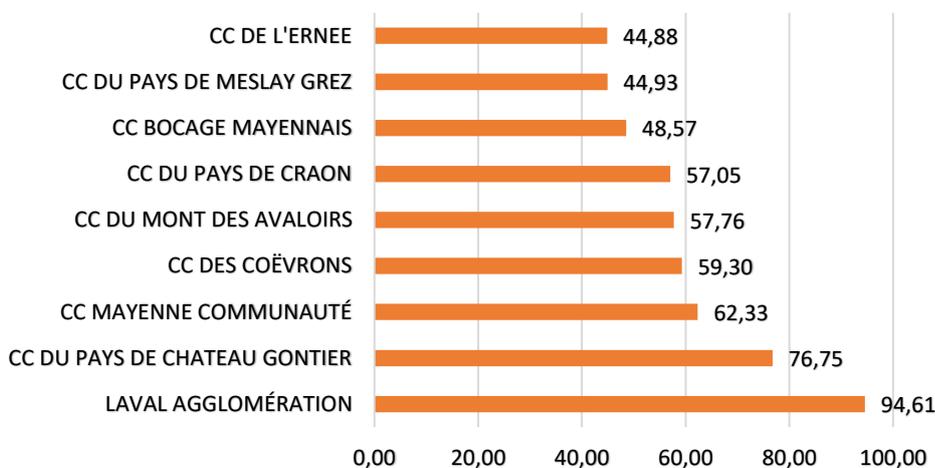
- **La Dotation d'intercommunalité (DI) :** Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie - écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC) :** Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

En l'absence de PLF 2025, la prudence s'impose dans le budget des collectivités. Une augmentation globale a donc été prévue à hauteur de 1% pour 2025

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
DGF d'intercommunalité	208 243 €	228 140 €	250 427 €	273 200 €	325 692 €	345 600 €
DGF compensation	683 169 €	669 714 €	655 023 €	651 220 €	640 443 €	630 196 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>891 412 €</b>	<b>897 854 €</b>	<b>905 450 €</b>	<b>924 420 €</b>	<b>966 135 €</b>	<b>975 796 €</b>
<i>Progression n/n-1</i>	<i>0,64%</i>	<i>0,72%</i>	<i>0,85%</i>	<i>2,10%</i>	<i>4,51%</i>	<i>1,00%</i>

Quelques éléments de comparaison entre EPCI du département

### Montant de la DGF par habitant en 2024



## 1.4. Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant (le prélèvement ou de reversement) déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Les communes et la Communauté de communes sont bénéficiaires depuis la mise en place du FPIC en 2012. Ci-dessous les produits notifiés en droit commun sur les 5 dernières années :



ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
part communes	452 553 €	465 579 €	456 550 €	412 842 €	392 479 €
part CCE	191 922 €	207 950 €	217 043 €	206 444 €	195 566 €
<b>TOTAL FPIC</b>	<b>644 475 €</b>	<b>673 529 €</b>	<b>673 593 €</b>	<b>619 286 €</b>	<b>588 045 €</b>
Evolution N/N-1	2,60%	4,51%	0,01%	-8,06%	-5,04%

On observe une baisse du FPIC depuis 2023 lié à une évolution qui classe le territoire de l'Ernée à un meilleur niveau de richesse depuis 2 ans parmi les ensembles intercommunaux éligibles :

Année	Rang sur 745 ensembles intercommunaux éligibles
2022	50
2023	89
2024	124

En considérant que le dernier rang éligible en métropole est le 745.

## 1.5. Synthèse des recettes de fonctionnement

Chapitre recettes réelles	2022	2023	2024 résultat provisoire	Evolution n/n-1
013 - Atténuations de charges	47 157	29 558	31 867	7,81%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	802 585	837 511	777 251	-7,20%
73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	5 108 229	5 384 089	5 434 392	0,93%
74 - Dotations, subventions et participations	1 861 558	2 011 989	2 145 496	6,64%
75 - Autres produits de gestion courante	1 338 735	1 299 807	1 464 433	12,67%
76 - Produits financiers		113	115	1,77%
77 - Produits spécifiques (hors produits des ventes)	23 618	1 702	83	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	10 266	5 246	
<b>TOTAL</b>	<b>9 181 882</b>	<b>9 575 035</b>	<b>9 858 883</b>	
Evolution n/n-1	9,71%	4,28%	2,96%	

## 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. Les charges de personnel et les effectifs communautaires

#### 2.1.1 – la communauté de communes de l'Ernée

Au 31/12/2024, les politiques communautaires sont assurées par 93 agents pour 83 Equivalent Temps Plein. Les effectifs budgétaires communautaires sont en augmentation par rapport à 2023, soit + 10 % ETP.

Rappelons que l'année 2023 avait connu une légère évolution de ses effectifs budgétaires (+1.36% ETP) par rapport à 2022 :

- A la demande de certaines communes du territoire, il avait été acté le développement du service commun « ressources humaines ». Le service avait donc dû se dimensionner en créant un nouveau poste de gestionnaire RH en vue d'assurer la gestion des carrières et d'élaboration de la paie d'environ 170 agents supplémentaires début 2024.

- Compte tenu de la concurrence avec le secteur privé et une tension, plusieurs postes restaient à pourvoir :

- Responsable du service ingénierie voirie
- Chargé de mission transition écologique
- 3 agents au service technique eau et assainissement

L'année 2024 a été particulièrement riche en mouvement de personnels avec l'arrivée, en début d'année, du nouveau responsable du service « ingénierie voirie » et de la chargée de mission « transition écologique ».

Les souhaits d'évolution personnelle de certains agents ont conduit à des démissions, des mutations, ... mais cette année, les difficultés de recrutement se sont faites moins ressentir et la grande majorité des postes se retrouvent pourvus fin 2024.

Une évolution des besoins en matière de gestion technique des bâtiments de la CCE, avec la création d'un véritable pôle technique au sein de notre collectivité, ont conduit à la création d'un demi-poste complémentaire d'agent technique polyvalent et d'un poste de responsable patrimoine qui devrait être pourvu au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Soucieuse de favoriser le développement des connaissances et compétences des jeunes, la Communauté de communes de l'Ernée, accompagne, cette année, 2 nouveaux apprentis dans leur parcours de formation :

- Préparation au BPJESPS éducateur sportif au sein de l'AquaFitness de l'Ernée
- Niveau BAC + 5 « Manager en Ingénierie de l'informatique » au sein du service « TIC »

En parallèle, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de communes de l'Ernée accompagne également un de ses agents sur sa montée en compétence en matière de RGPD (+ 0.57 ETP affecté à cette mission).

En septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'évolution du périmètre d'intervention de la régie des eaux sur les communes de Larchamp, Juvigné et la Croixille à l'horizon 2027, ce qui a conduit à la création d'un poste de chargé de mission « gestion du patrimoine réseau » sur la base d'un contrat de projet, d'un poste d'exploitant réseau et d'un poste d'exploitant « installation ». Ces postes seront pourvus en 2025, en fonction de l'avancée du projet d'organisation du service.

### 2.1.2 – le CIAS de l'Ernée

Au niveau du CIAS, 2024 a été l'année de finalisation de l'état des lieux des services et moyens existants sur l'ensemble des 15 communes pour envisager des fonctionnements cohérents entre les communes et l'intercommunalité en matière d'enfance-jeunesse. A l'issue de cette étude, il a été décidé de poursuivre la réflexion concernant un potentiel transfert de la compétence « enfance jeunesse » vers le CIAS de l'Ernée. Il convient donc de réaliser un Projet Educatif de Territoire Intercommunal et d'accompagner le bureau d'étude. Pour ce faire, un poste de coordinateur « CTG » a été créé sur la base d'un contrat de projet.

La mise en place d'une antenne France Services à Andouillé a également conduit à un renforcement de l'équipe de conseillers.

Aujourd'hui, 9 agents (pour 8.69 ETP) œuvrent au bon fonctionnement des services du CIAS.

### 2.1.3 - Le projet d'administration

Initialisé dans une démarche de co-construction, l'élaboration et la rédaction du projet d'administration, débuté en 2023, s'est finalisé en 2024 avec une présentation aux agents, en septembre :

- De la charte des valeurs qui vise à identifier et diffuser les valeurs que la collectivité et ses agents souhaitent incarner
- Du plan d'actions

Des nouvelles organisations seront susceptibles d'apparaître conduisant à une modification des effectifs de la collectivité à court et moyen termes.

Ainsi, une enveloppe globale de 50 000 € a été prévue au budget 2025.



## 2.1.4 - Le volet social – qualité de vie au travail

La Communauté de communes et le CIAS de l'Ernée sont sensibles au bien-être de leurs agents. En ce sens, nos collectivités ont fait de choix d'augmenter le pouvoir d'achat des agents avec la mise en place de titres restaurant dont 60% est pris en charge par l'employeur.

En matière de prévoyance, la Communauté de communes et de CIAS de l'Ernée ont décidé d'aller au-delà de la prise en charge obligatoire de l'employeur. Ainsi, les agents bénéficieront d'une prise en charge de leur cotisation variant de 50 à 70% en fonction de leur revenu brut mensuel.

### Evolution de la masse salariale du budget principal

ANNEE	Masse salariale réalisée au 31/12	Évolution n/n-1
<b>2019</b>	2 037 570	11,55%
<b>2020</b>	2 112 661	3,69%
<b>2021</b>	2 224 731	5,30%
<b>2022</b>	2 479 849	11.47%
<b>2023</b>	2 745 475	10.71%
<b>2024</b>	2 816 246	2.58 %

L'année 2024 a connu beaucoup de mouvements de personnel. Les recrutements peuvent parfois prendre plus de temps que prévu faute de candidatures adéquates. Plusieurs postes sont donc restés vacants quelques mois.

Pour 2025, la prévision budgétaire du chapitre 012 a été calculée à effectif complet. De plus, la collectivité devra faire face à des charges supplémentaires :

- En rapport avec la « vie » de la collectivité :
  - Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) qui vient augmenter de façon mécanique la masse salariale chaque année
  - Augmentation de l'assurance statutaire, + 15%
  - Les titres restaurant sur une année complète
  - La participation employeur à la prévoyance
- Mais aussi suite à des décisions nationales concernant les organismes sociaux et les organismes de retraite
  - L'augmentation de la cotisation patronale « maladie/vieillesse » pour les agents titulaires : + 1 point (+ 11.12%)
  - Prévision de l'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL : + 4 points (+ 12.6%)

L'évolution attendue pour 2025 serait alors la suivante :

ANNEE	Masse salariale prévisionnelle	Évolution n/n-1
<b>2023</b>	2 894 660	13.53 %
<b>2024</b>	3 094 550	6.90%
<b>2025</b>	3 293 800	6.44%

## 2.2. Electricité : le prix estimatif en hausse en 2025 par rapport à 2024



A quasi-périmètre constant, les coûts de l'électricité sur l'ensemble des bâtiments communautaires ont connu une forte hausse en 2023, puis une baisse assez significative en 2024 comme suit :

ANNEES	2022	2023	2024
Electricité (fourniture + taxes + acheminement)	199 503 €	240 445 €	186 728 €
		20,52%	-22,34%

Puis à nouveau une hausse attendue en 2025 ...

Un nouveau marché de fourniture d'électricité, au titre d'un groupement d'achat coordonné par Territoire d'Energie Mayenne, a été attribué à ENGIE au 01/01/2025. Au regard des informations communiquées le 19/12/2024, l'estimation du coût de l'électricité en € TTC/MWh (fourniture + taxes + acheminement) pour 2025 serait la suivante :

Segment		2022	2023	2024	Evolution		2025
		Prix TTC €/MWh	Prix TTC €/MWh	Prix TTC €/MWh	vs Y-2 en %	vs Y-1 en %	TTC Prix TTC €/MWh
C5	CU (BASE)	209 €	264 €	180 €	-21%	16%	209 €
	MUDT (HP/HC)	189 €	245 €	178 €	-16%	15%	206 €
	MU4 (HPH/HCH/...)	195 €	241 €	180 €	-15%	15%	206 €
	LU (Eclairage P.)	182 €	269 €	202 €	-10%	20%	243 €
C2 C3 C4	C4	182 €	267 €	193 €	-19%	12%	216 €
	C3 / C2	162 €	238 €	143 €	-34%	9%	156 €

Chaque site est rattaché à un contrat en fonction de la puissance souscrite.

La majorité des points de livraison au dessous de 36 kVA sont situés en contrat C5. Les autres sites de la CCE qui avaient précédemment été souscrits en tarif jaune (supérieur à 36 kVA) se situent pour la plupart en contrat C4 dont le siège de la CCE, les MSP d'Ernée et d'Andouillé, l'AquaFitness, l'Aire d'accueil des gens du voyage, ce qui représente sur ledit segment, 90% du budget total de l'électricité.

### Quel coût pour 2025 ?

La Communauté de communes possède 2 centrales de production photovoltaïques (Atelier technique Eau et ombrières parking siège) dont la production totale est estimée à 139 MWh en année pleine (source étude MayENR) ; sur cette hypothèse de production autoconsommée principalement par l'AquaFitness et le siège de la CCE (bâtiments classés en segment C4), la valorisation porterait sur une économie d'électricité de **30 K€**.

L'estimation 2025 est donc la suivante :

Consommation électricité normale	208 000 €
Autoconsommation photovoltaïque à déduire	-30 000 €
<b>Total budget</b>	<b>178 000 €</b>

Soit -5% par rapport à 2024

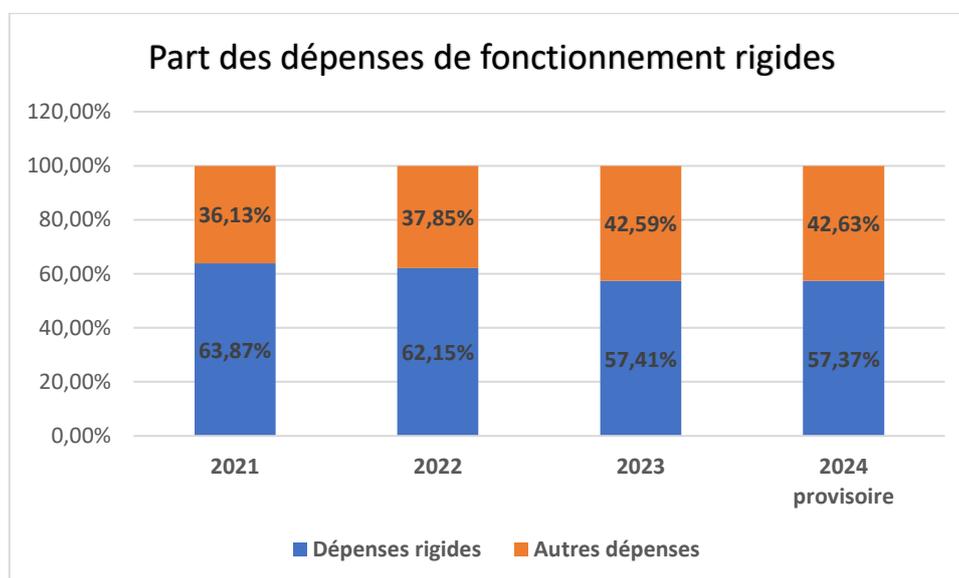
## 2.3. Synthèse des dépenses de fonctionnement

Chapitre dépenses réelles	2022	2023	2024 résultat provisoire	Evolution n/n-1
011 - Charges à caractère général	1 570 951	2 062 014	2 110 472	2,35%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 479 849	2 745 476	2 816 246	2,58%
014 - Atténuations de produits	1 737 504	1 719 290	1 652 485	-3,89%
65 - Autres charges de gestion courante	1 095 238	1 314 911	1 341 452	2,02%
66 - Charges financières	180 783	216 342	214 826	-0,70%
67 - Charges exceptionnelles	12 389	596	887	48,83%
68 - Dotations aux provisions	0	95 526	26 801	-71,94%
<b>TOTAL</b>	<b>7 076 715</b>	<b>8 154 155</b>	<b>8 163 169</b>	
Evolution n/n-1	7,76%	15,23%	0,11%	

## 2.4. La part des dépenses rigides

Les dépenses de fonctionnement dites « rigides » sont composées principalement des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante, les charges spécifiques et les dotations aux provisions.

A noter pour 2024, une stabilité sur la part des dépenses rigides.



### 3. L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

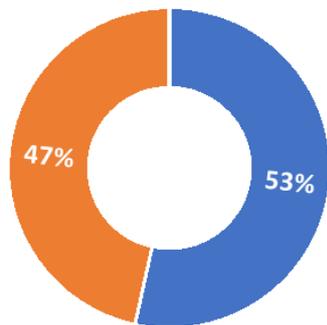
L'encours de la dette s'élève au 31/12/2024 à 12 342 K€ pour l'ensemble des budgets de la Communauté de communes de l'Ernée. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts réalisés au cours de l'année 2024. La répartition par budget et l'évolution sur les 6 dernières années est la suivante :

ANNEE	Budget principal	Budgets annexes SPA *	Budgets annexes SPIC **	Total de l'encours au 31/12	Evolution n/n-1
2019	8 440 633	63 097	6 763 247	15 266 977	-6,52%
2020	7 500 875	56 625	6 369 568	13 927 068	-8,78%
2021	8 378 190	49 918	5 968 983	14 397 091	3,37%
2022	7 426 003	42 969	6 078 461	13 547 433	-5,90%
2023	7 520 493	35 768	6 178 713	13 734 974	1,38%
2024	6 566 461	28 306	6 594 767	12 342 132	-10,14%

\*SPA : Services Publics Administratifs comprenant les budgets zones d'activités

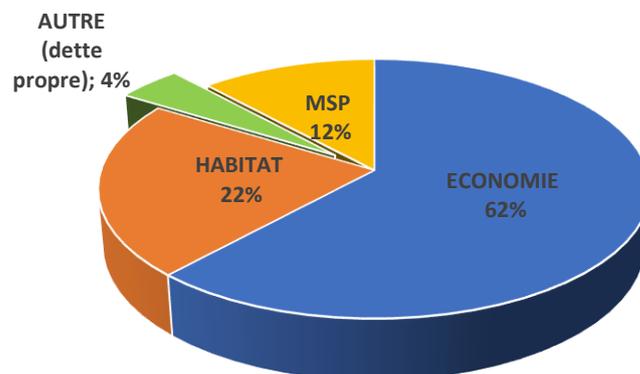
\*\*SPIC : Service Public à caractère Industriel et Commercial comprenant les budgets annexes Gestion et traitement des déchets - Réseau de chaleur - Eau en régie - Assainissement en régie et en DSP

Répartition de la dette communautaire par budget



■ Budget principal & budgets annexes ZA    ■ Budgets annexes SPIC

Dont répartition de la dette du budget principal + budgets ZA



## Quelle est la solvabilité de la Communauté de communes ?

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 4 années en 2023 contre 5.5 ans en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

La capacité de désendettement de la Communauté de communes de l'Ernée au 31/12/2024 pour son budget principal est de 3.87 ans (contre 5.29 ans au 31/12/2023)

## 4. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous retracent les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI ainsi que le fonds de roulement au 31/12.

Pour rappel :

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction des remboursements de la dette.

L'évolution sur 4 ans est la suivante :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
En €	2021	2022	2023	2024 provisoire
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>8 340 532</b>	<b>9 158 265</b>	<b>9 573 332</b>	<b>9 858 883</b>
Recettes fiscales compris compensations	5 332 397	5 719 094	6 032 613	6 117 321
Dotation de l'Etat DGF	897 854	905 450	924 420	966 135
Autres recettes	2 110 282	2 533 721	2 616 299	2 775 427
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>6 357 757</b>	<b>6 883 543</b>	<b>7 937 217</b>	<b>7 948 343</b>
Dépenses de personnel	2 224 731	2 479 849	2 745 476	2 816 246
Reversement de fiscalité	1 775 228	1 737 504	1 719 290	1 652 485
Autres dépenses	2 357 798	2 666 190	3 472 451	3 479 612
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 982 776</b>	<b>2 274 722</b>	<b>1 636 115</b>	<b>1 910 540</b>
Résultat financier - Intérêts de la dette	-194 369	-180 783	-216 342	-214 826
Résultat exceptionnel hors cessions	13 486	11 229	1 106	0
<b>CAF BRUTE (épargne brute)</b>	<b>1 801 892</b>	<b>2 105 168</b>	<b>1 420 879</b>	<b>1 695 714</b>
<b>Taux d'épargne brute en %</b>	<b>21,53%</b>	<b>22,93%</b>	<b>14,84%</b>	<b>17,20%</b>
Remboursement capital de la dette	941 490	952 186	1 405 510	956 921
<b>CAF NETTE (épargne nette)</b>	<b>860 402</b>	<b>1 152 982</b>	<b>15 369</b>	<b>738 793</b>

EPARGNE, INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT				
En €	2021	2022	2023	2024 Provisoire
<b>Emprunts nouveaux contractés</b>	<b>1 819 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>0 €</b>
Dépenses d'investissement hors remboursement de dette	4 957 360 €	2 309 817 €	3 409 469 €	1 574 900 €
Recettes d'investissement hors nouvel emprunt et compte excédent capitalisé	2 294 358 €	1 552 410 €	713 991 €	698 818 €
Produits des cessions	156 312 €	651 451 €	806 780 €	158 347 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>2 506 690 €</b>	<b>105 956 €</b>	<b>1 888 698 €</b>	<b>717 735 €</b>
Fonds de roulement au 01/01	1 513 010 €	1 685 721 €	2 732 747 €	2 359 418 €
Variation du fonds de roulement	172 711 €	1 047 026 €	-373 329 €	23 948 €
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31/12</b>	<b>1 685 721 €</b>	<b>2 732 747 €</b>	<b>2 359 418 €</b>	<b>2 383 366 €</b>
Encours de la dette au 31/12	8 378 190	7 426 003	7 520 493	6 566 461
<b>RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>4,65</b>	<b>3,53</b>	<b>5,29</b>	<b>3,87</b>

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'un EPCI en France se situe aux alentours de 19% en 2023 contre 16% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

## PARTIE 3 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La préparation budgétaire 2025 a été abordée avec une prudence toute particulière liée au contexte national contraint et incertain, et dépourvu dans l'immédiat d'un projet de loi de finances 2025.

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal, les élus de la Communauté de communes ont été fortement sensibilisés à la nécessité de restaurer la capacité d'autofinancement de la collectivité pour mener de manière sécurisée l'ensemble des projets d'investissements sur lesquels ils se sont engagés.

L'objectif de restauration de la CAF devra donc se faire de façon progressive d'ici 2028 afin de faire face aux investissements structurants et de limiter le recours à l'emprunt. L'objectif fixé d'évolution de l'épargne brute est le suivant :

Années	2025	2026	2027	2028
Objectif progression de 7,5%/an	1 615 000 €	1 736 125 €	1 866 334 €	2 006 309 €

La note de cadrage budgétaire remise aux responsables de pôle fin octobre 2024 demandait d'élaborer les budgets par pôle sur la base d'une baisse de 5% des dépenses de fonctionnement dites « compressibles ».

Il est précisé que l'ensemble des politiques menées sur chacun des pôles sont reconduites pour 2025 avec une maîtrise des dépenses basée sur la pluri annualité de certaines actions et la recherche d'économies de part et d'autre.

### Le budget de fonctionnement 2025

A l'issue des premiers arbitrages budgétaires qui ont eu lieu début janvier 2025 et d'une proposition d'augmentation des taux de fiscalité, la projection d'un budget de fonctionnement 2025 pourrait être la suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	Montants	évolution BP 2025/n-1
011 - Charges à caractère général	2 394 672	-2,47%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 293 800	6,44%
014 - Atténuations de produits	1 661 359	0,38%
65 - Autres charges de gestion courante	1 456 666	3,28%
66 - Charges financières	177 388	-23,70%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	-66,67%
68 - Dotations aux provisions	15 000	-44,03%
<b>TOTAUX dépenses réelles</b>	<b>8 999 885</b>	<b>1,38%</b>

013 - Atténuations de charges	25 000	-16,67%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	848 496	20,28%
73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	5 622 131	1,12%
74 - Dotations, subventions et participations	2 290 478	1,59%
75 - Autres produits de gestion courante	1 540 291	-7,67%
<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>10 326 396</b>	<b>1,01%</b>

<b>CAF brute</b>	<b>1 326 511</b>	
Remboursement dette	807 002	
<b>CAF nette</b>	<b>519 509</b>	
<b>taux épargne brute</b>	<b>12,85%</b>	
<b>taux épargne nette</b>	<b>5,03%</b>	

L'augmentation de la fiscalité intégrée dans ladite proposition de budget est la suivante :



IMPOTS	taux actuel	base d'imposition 2024	bases d'imposition 2025 +1,7%	Produits attendus en 2025 avec maintien des taux	point pour la CFE et augmentation de la TFB seulement	
					Taux	produit
CFE	25,69%	4032000	4100544	1 053 430	26,69%	1 094 435
TFB additionnelle	1,08%	15942000	16213014	175 101	1,50%	243 195
TFNB additionnelle	3,65%	3859000	3924603	143 248	3,65%	143 248
TH additionnelle	11,83%	1119000	1138023	134 628	11,83%	134 628
<b>TOTAL PRODUIT</b>				<b>1 506 406</b>		<b>1 615 507</b>
<i>Evolution simulée</i>						<b>109 100</b>

## Des projets d'investissement structurants pour le territoire

Conformément à la feuille de route pour le mandat 2020-2026, 5 grandes ambitions structurent les actions de la Communauté de communes et ses soutiens aux projets communaux du mandat.

Le projet de mandature a été la base du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) signé avec l'État le 5 juillet 2021. En ce sens, les projets majeurs qui seront portés par la Communauté de communes au cours de ce mandat figurent dans ce contrat.

Les actions qui seront portées par le budget 2025 seront les suivantes :

### *Ambition 1 : Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives*

Ambition n°1 de la Communauté de communes, le développement économique reste un axe central du projet de territoire. Le maintien d'un tissu économique dynamique est une source d'attractivité et de financement des politiques communautaires. La politique de développement économique du territoire veillera à mieux intégrer le tissu économique dans son territoire. La volonté est de créer davantage de synergies entre les entreprises du territoire, en lien avec les acteurs institutionnels du développement économique. La coopération devra permettre à l'économie locale d'être plus innovante, efficace économiquement et ancrée sur son territoire.

Enfin, le monde économique sera davantage impliqué dans les grandes orientations des politiques communautaires.

#### → Financement du contournement sud d'Ernée

Au cours des dernières années, diverses études préalables au projet ont été menées (études opérationnelles, procédures réglementaires environnementales postérieures à l'enquête publique, engagement des procédures foncières), lesquelles ont fait l'objet de deux conventions successives de financement d'un montant total de 3.95 M€ entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Mayenne et la CC de l'Ernée avec des clés de financement de respectivement 80%, 10% et 10%.

Au titre du plan Etat Région 2023-2027, le financement de la phase travaux vient d'être confirmée. Le plan de financement est arrêté comme suit :

Financeurs	Taux de participation	Montant de participation en € TTC
------------	-----------------------	-----------------------------------

Etat	72,52 %	31 545 000,00 €
Région Pays de la Loire	12,48 %	5 430 000,00 €
Département de la Mayenne	10,00 %	4 350 000,00 €
Communauté de Communes de l'Ernée	5,00 %	2 175 000,00 €
<b>TOTAL CPER 2023 - 2027</b>		<b>43 500 000,00 €</b>

Compte tenu des montants déjà versés au titre de la convention du 28 avril 2023, les montants restant à verser pour chaque cofinanceur, objet de la présente convention, sont les suivants :

Financeurs	Montant Total à verser en € TTC	Montants déjà versés en € TTC	Montants restant à verser en € TTC
Etat	31 545 000	1 360 000	30 185 000
Région Pays de la Loire	5 430 000	0	5 430 000
Département de la Mayenne	4 350 000	170 000	4 180 000
Communauté de Communes de l'Ernée	2 175 000	170 000	2 005 000
<b>TOTAL</b>	<b>43 500 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>41 800 000</b>

Le calendrier des versements par la CCE est prévu comme suit :

2025	2026	2027	2028
505 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

### → Développement économique

- Aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de la délégation de compétence au Conseil Départemental de la Mayenne. Prévision dépense 2025 : 120 000 € dont 30 000 € en restes à réaliser 2024.
- Bâtiments économiques existants : travaux d'aménagements et restructuration  
Prévision dépense 2025 : 693 000 € HT dont 143 000 € en restes à réaliser 2024
- En termes de stratégie de développement des zones d'activités économiques, un programme d'investissement prioritaire a été défini par la commission « Economie-Emploi » au cours de l'année 2024 comme suit :
  - Requalification de la ZA des Landes à la Pellerine - Prévision dépense 2025 : 220 000€ HT
  - Création de la ZA de la Mine 2 à la Baconnière (chiffrage en cours)
  - Acquisitions foncières sur les ZA de la Mine à la Baconnière, ZA du Tertre à Chailland et ZA du Fay à Ernée - Enveloppe prévisionnelle 2025 : 200 000 €

→ **Extension et rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes** en vue de répondre aux futurs besoins dans le cadre du développement des compétences. (Calendrier 2025-2026) - Prévision 2025 (hors AP/CP) : 2 600 000 € TTC (dont 83 000 € en restes à réaliser 2024) avec un financement prévu à hauteur de 70% en provenance de l'Etat, la Région et le Département

**Ambition 2 : Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics**

*La démographie du territoire connaît une tendance à la baisse depuis quelques années. Cette tendance s'accompagne d'un taux de vacance de logements important sur le territoire avec des logements relativement anciens et assez peu diversifiés. En parallèle, l'artificialisation des sols va se retrouver contrainte dans les années qui viennent nécessitant de réinventer le modèle de production de logement.*

La planification est une compétence pivot de la Communauté de communes sur les enjeux de revitalisation des centres-bourgs. Au cours de l'année 2025, les projets suivants seront menés :

- Poursuite et fin des procédures d'évolution du PLUi entamées en 2024 (Restes à réaliser 2024 pour 51 K€)
- Après la mise en œuvre du PVAP d'Ernée, il est programmé le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sur la commune de Chailland. Prévision dépense 2025 : 77 000 € TTC avec un financement DRAC à hauteur de 40%.

### → Structuration d'une politique de l'habitat

Depuis la fin du Plan Local de l'Habitat en 2014, la Communauté de communes de l'Ernée s'est fortement désengagée des politiques locales en faveur de l'habitat. Enjeu jugé comme prioritaire au cours des échanges sur le projet de territoire, la commission a démarré son travail de définition d'une politique de territoire en faveur de l'habitat. Cette politique sera notamment appuyée sur l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dont la convention a été signée fin 2022.

Sont ainsi prévus :

- OPAH-RU / Pacte territorial - lancée en juin 2024, le dispositif rentre dans sa phase opérationnelle en 2025 pour une durée de 5 ans : inscription d'une enveloppe de **150 K€** pour les aides aux travaux en 2025 (dont part des communes qui sera recouvrée en N+1) + suivi-animation ingénierie avec le cabinet SOLIHA pour **156 K€ TTC** subventionné par l'ANAH avec une part fixe de 32%, à laquelle s'ajoute une part variable en fonction des objectifs atteints.
- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) qui aura à charge, au titre d'une convention triennale, d'accompagner la CCE sur les politiques d'aménagement, de planification et de stratégies territoriales (SCoT, PLUi, PLH ...)
  - o Prévision dépenses adhésion 2025 : 12 000 €
  - o Prévision dépense accompagnement 1<sup>ère</sup> année : 63 000 € TTC
- Opération de revitalisation de territoire : mise en place d'un Workshop de l'habitat avec animations diverses sur les communes d'Ernée et St Denis de Gastines : **53 K€** (neutre financièrement pour la CCE – reste à charge remboursés par les communes)

## **Ambition 3 : Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Ernée est une étape importante dans la formalisation de la stratégie du territoire en matière de transition écologique. L'objectif de la Communauté de communes est de devenir neutre en carbone à horizon 2050. L'esprit du projet de territoire est donc d'ancrer les objectifs de transition écologique dans l'ensemble de ses actions. Cette ambition décrit plus précisément les axes d'intervention spécifiques et prioritaires qui seront mis en œuvre tout au long du mandat. Cette ambition traite avant tout des grands axes sur l'eau, la gestion des déchets, la mobilité, l'énergie, la biodiversité, la valorisation du bocage et l'agriculture.

## → Gestion et traitement des déchets

Les principaux investissements 2025 seront les suivants :

- La mise en œuvre du contrôle d'accès avec barrières automatiques sur les déchèteries - coût 2025 207 K€ HT (dont 148 K€ en restes à réaliser) subventionné à 24% par la Région
- Le réaménagement de la déchèterie de CHAILLAND permettant la mise en place de contenants complémentaires (Bois, Meubles, Autres filières...) Coût 2025 : 310 K€ HT subventionné à 40% par la Région
- Etude d'optimisation technique et financière du service de gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire - coût 2025 : 51 K€ HT subventionné à 80% par l'ADEME

## → Eau et assainissement

La prospective financière réalisée au cours de l'année 2022 a permis de définir un calendrier des travaux sur les 5 années à venir.

Pour 2025, les principaux travaux seront les suivants :

- Renouvellement des réseaux eau et assainissement avec un objectif de 1% de linéaire/an avec notamment les travaux dans le centre-ville d'Ernée et sur l'ancienne route de Laval à La Baconnière (restes à réaliser 2024)
- Travaux liés au contournement Sud d'Ernée qui devraient démarrer en 2025
- Finalisation de la nouvelle STEP de Juvigné (restes à réaliser 2024)
- Définition du projet rénovation de la station d'épuration de la Baconnière
- Poursuite des actions prévues dans le contrat territorial eau : actions de lutte contre les pollutions diffuses, avec la réalisation d'un bilan sur les 6 années de contrat
- Réhabilitation du réservoir de la Sicorie à St Germain le Guillaume
- Poursuite de l'étude de la réhabilitation du réservoir d'eau « des bordeaux » à St Hilaire du Maine

L'enveloppe prévisionnelle de travaux s'élève à 1 781 100 €HT en eau potable et 840 000 €HT en assainissement

## → Mobilité

Le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Cyclable opérationnel se sont achevés en 2022 avec des fiches actions spécifiques :

- 18 actions dans 7 thématiques pour le PMS
- 26 itinéraires de voies cyclables intercommunales définie dans le cadre la réalisation du Schéma cyclable

Après la mise en place de l'aide au covoiturage en 2023 et renouvelé en 2024, le budget 2025 prévoit l'inscription des crédits nécessaires pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise en place de location de vélos à assistance électrique avec acquisition de 10 VAE avec une gestion externalisée. Coût 2025 : 15 K€ pour l'investissement et 5K€ pour le fonctionnement
- Participation à l'aménagement d'un arrêt de transport collectif sur le territoire (CHAILLAND) coût 2025 : 36 K€
- Etude de déplacements communaux afin de mutualiser la réalisation d'aménagements spécifiques (marquage au sol, stationnement vélos...) coût 2025 : 41 K€ couvert en totalité par des financements Région, Département et le reste à charge par les 6 communes concernées.

## → Énergie :

Axe d'action récent de la Communauté de communes, le volet énergie porte à la fois sur l'accompagnement au développement de projets de production d'énergies renouvelables et sur la maîtrise des consommations énergétiques des collectivités.

Un Conseiller en énergie Partagé avait été mis à disposition des communes, poste non pourvu depuis fin 2023.

Ces missions seront redirigées, dans le cadre d'un service commun bâtiment, avec dans un premier temps un travail dédié aux bâtiments communautaires et qui s'élargira aux communes ensuite.

En complément, le schéma directeur des Energies Renouvelables a été approuvé en Conseil Communautaire le 26/09/2023.

Il a permis aux communes d'anticiper l'obligation réglementaire de définir leur Zones d'Accélération des EnR sur leur territoire.

### Pour 2025 :

- Mise en service des serveurs immergés qui consiste à récupérer la chaleur produite (serveurs rafraîchis en étant immergés dans un bain d'huile biodégradable) – dépenses inscrites pour 366 000 € TTC financé à hauteur de 120 000 € par le CD53
- Les travaux d'extension du siège et de rénovation des ailes 1 et 2 permettront d'intégrer une rénovation énergétique globale pour un meilleur confort et une baisse de la consommation énergétique au m<sup>2</sup>.
- Considérant le nombre de demandes de développeurs privés une réflexion sur la participation de la collectivité à certains projets pourra se poser afin de permettre d'accompagner les porteurs et qui permettra à terme une valorisation du financement potentiel.
- 2025 sera aussi l'année de la mise à disposition d'un cadastre solaire afin d'accompagner au mieux les citoyens dans leur démarche de production d'Energies photovoltaïques.

## → Biodiversité

Le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) a permis de postuler à un contrat nature régional comprenant 11 actions portées par les différents services de la collectivité et d'autres partenaires. Ce contrat permet de financer les actions en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire dont certains projets se poursuivent et seront lancés au cours de l'année 2025 :

- Année 2 de l'Atlas de la Biodiversité – coût 2025 : 90K€ subventionné à 80% par l'OFB et la Région
- Lancement d'un plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné (ouverture de milieu +inventaire et animation) coût 2025 : 113 K€ subventionné à 75% par le Département et la Région
- Chantiers antiérosifs coût : 20 K€ subventionné à 50% par la Région

## → Valorisation et pérennisation du Bocage

Le programme de plantation lancé en 2023 se poursuit avec une deuxième saison de plantations.

Coût 2025 : 105 K€

Ce programme a pour objectif la préservation et la restauration du bocage par le biais du Projet intégré de territoire financé à 50% dans le cadre d'une collaboration avec le CD53.

Il sera complété par la réalisation de plantations sur des terrains dont la Communauté de communes est propriétaire (Zones Artisanales, sites du pôle Eau/assainissement...)

En parallèle le travail de repérage des haies, en collaboration avec le service ADS, permettra de clarifier les règles de modification des haies du territoire.

La réalisation d'un outil technique permettra aux maires et au service instructeur de porter les arguments pour une modification des haies tout en préservant au mieux le bocage.

## ***Ambition 4 : Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations***

Les politiques de solidarités et d'action sociale portent une ambition large à destination de l'ensemble des publics. De la petite enfance au grand âge, les politiques de solidarité sont portées localement à la fois par les communes (enfance, jeunesse, scolaire) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale au travers de ses 3 grandes attributions.

### **- La prévention en santé**

Continuité des actions du Contrat Local de Santé menées avec la Communauté de communes du Bocage mayennais, selon les 4 axes stratégiques définis comme suit :

- L'accès aux soins
- Prévention en santé
- Parcours de santé
- Santé mentale

Pour donner suite à un appel à projet Culture-Santé, l'année 2025 devrait permettre de concrétiser, un court métrage intitulé « Ce qui nous lie sur l'Ernée », outil de valorisation du territoire autour des thématiques socioculturelle et de santé publique. Sont partenaires engagés dans ce projet les structures pour personnes âgées, les professionnels de santé, les participants de l'Escapade, l'ITEP d'Andouillé, une entreprise locale ainsi que d'autres acteurs associatifs.

### **- L'insertion et la lutte contre l'isolement**

L'objectif est de conforter les missions des France Services Ernée et Andouillé pour garantir un bon niveau de service sur le territoire.

Au travers de l'Escapade (espace de découvertes et d'initiatives), lieu de mixité sociale, il conviendra de poursuivre la dynamique engagée avec une quarantaine d'ateliers d'échanges d'expériences pratiques.

L'aide alimentaire apportée aux familles les plus démunies sur le territoire s'organisera de nouveau autour d'une complémentarité entre la petite épicerie et les restos du cœur afin de garantir un service tout au long de l'année.

### **- La petite enfance et le soutien à la parentalité**

Le relais petite enfance poursuivra ses missions à la fois tournées vers les professionnels de la petite enfance ainsi que les familles du territoire.

Pour faire suite à une première semaine de la parentalité en octobre dernier, il conviendrait de poursuivre cette dynamique par une 2<sup>ème</sup> édition qui devrait impliquer d'avantage le réseau lecture, l'AquaFitness, les ALSH ... cette action fera appel à une mutualisation des moyens humains pour maîtriser le budget au niveau de 2024.

### **- Enfance-Jeunesse**

Pour faire suite à un diagnostic de territoire présenté au printemps de poursuivre la réflexion autour de l'opportunité et la faisabilité d'un transfert de compétences vers la Communauté de communes ; à cet effet, le bureau d'études SPQR est missionné depuis fin 2024 pour réaliser un diagnostic complémentaire et proposer des scénarii afin d'aider les élus sur la prise de décision et engager la phase d'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle dudit transfert.

En parallèle à cette étude, les élus, techniciens, acteurs et partenaires locaux de l'enfance-jeunesse travailleront ensemble à l'élaboration d'un projet éducatif de territoire intercommunal (PEDTI).

*L'ensemble des actions portées par le CIAS bénéficient de subventions via des conventionnements pluriannuels en provenance de l'Etat (dont ARS), du Département, de partenaires sociaux (CAF, MSA) ; par ailleurs, des financements complémentaires sont apportés à l'occasion d'appels à projets. Le budget principal de la Communauté de communes contribue au travers d'une subvention annuelle à l'équilibre du budget du CIAS de l'Ernée.*

### ***Ambition 5 : Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle.***

Le vivre-ensemble, la capacité à se rencontrer, à s'intégrer à un tissu social, sont des éléments fondateurs du territoire de l'Ernée.

**1 - le diagnostic réalisé en 2023 permet de définir une stratégie d'actions pour la période 2024-2028.** Un nouveau projet culturel de territoire devra permettre de travailler pour être plus efficient pour la population tout en conservant les enjeux de proximité. La construction de cette stratégie repose sur des actions à mettre en œuvre autour de 3 axes :

- Faire évoluer l'offre culturelle
- Renouveler la conquête des publics sur les temps libres
- Structurer l'offre culturelle

→ En 2025, les actions porteront sur la réalisation du schéma de lecture publique ainsi que la rédaction du projet d'établissement avec le cabinet SYLLAB - coût **39 780 € TTC dont 25% subventionné par le Conseil Départemental**

### **2 – Projet de pôle culturel situé intercommunal sur la commune d'Ernée**

L'étude de programmation conduite par le cabinet SYLLAB est actuellement au stade de la faisabilité; des réunions sont d'ores et déjà programmées pour définir le plan de financement du projet d'investissement ainsi que l'impact budgétaire sur le fonctionnement et sa soutenabilité financière. (Etude inscrite en restes à réaliser 2024 pour 120 000 € TTC)

Le lancement du concours d'architecte sera lancé après validation du projet par le COPIL ; une enveloppe financière de **120 K€** sera prévue au budget 2025 à cet effet.

## **PARTIE 4 : EVOLUTION DES BUDGETS DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

En plus de son budget principal, la Communauté de communes dispose de 5 budgets annexes à caractère industriel et commercial, appelé SPIC. Ces budgets ont comme particularités de devoir s'équilibrer par leurs propres ressources et de disposer de leurs propres comptes de trésorerie.

## ***1. Eau et Assainissement : maintien du programme de renouvellement du patrimoine***

La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements a subi un ralentissement depuis 2023 en raison de la mobilisation des agents du service sur d'autres missions. Il a donc été proposé en décembre dernier de ne pas tenir compte des hausses de tarifs prévus dans le cadre de la prospective financière pour 2025. Un taux d'inflation de 2% a néanmoins été appliqué sur l'ensemble des tarifs (abonnement, consommation et prestations de travaux de l'eau et de l'assainissement).

Les recettes seront basées sur un maintien des volumes vendus et un maintien des prestations réalisées pour les usagers.

Les principales évolutions budgétaires des sections d'exploitation seront liées à plusieurs aspects : l'extension du périmètre de la régie eau potable sur la commune de Larchamp à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ; un achat d'eau aux collectivités voisines plus important en raison de la fin des travaux sur la station du Breil à Chailland ; la réforme des taxes de l'Agence de l'Eau, qui aura un fort impact en termes d'écritures comptables, sans toutefois impacter la trésorerie.

La mise en service de la station d'épuration de Juvigné en cours d'année devrait se traduire par une réduction des coûts étant donné que la filière de traitement est plus simple (pas de réactifs, pas d'épandage de boues, moins de consommation d'énergie) mais ils ne seront pas pris en compte en 2025.

Les investissements 2025 font partie de la programmation pluriannuelle. Les travaux de renouvellement de réseaux seront principalement dans le centre-ville d'Ernée et ancienne route de Laval à La Baconnière. Des projets sont également en cours de préparation à St Denis de Gastines, La Pellerine et Larchamp. Concernant les installations, il est prévu de rénover le réservoir de la Sicorie à St Germain le Guillaume et des études sont en cours pour le réservoir des Bordeaux à St Hilaire du Maine et pour la station d'épuration de la Baconnière. La réalisation d'un emprunt sera probablement nécessaire sur le budget de l'assainissement collectif.

## ***2. Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire***

La redevance d'ordures ménagères finance le service de collecte et de traitement des déchets sur le territoire de la CCE.

Au cours des années passées mais également pour les années futures, le budget du service a été et sera impacté par la situation nationale et internationale :

- Baisse des prix de reprise des matières collectées (emballages, verre, papier...) avec par exemple pendant les derniers mois une baisse de :
  - o 22% pour le verre
  - o 6% pour le PET clair
  - o 32% pour le PET foncé
  - o 21% pour le carton
  - o 3% pour l'acier

- Evolution de la Taxe Générale des activités Polluantes (+7€/t) sur 2025, qui sera impactante à partir d'août ou septembre 2025 (+5€/t sur l'enfouissement)

Entre 2023 et 2024, les tonnages d'OM continuent leur baisse même si cela reste relatif. Au contraire, le tonnage du tout-venant subit une baisse après un grand nombre d'années de hausse.

Afin de valoriser un maximum les déchets, la collectivité a délibéré en 2023 sur la mise en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) :

- Articles de bricolage et de jardin
- Des jouets
- Objets de loisirs et sport.

Celles-ci sont opérationnelles depuis l'année 2024 et permettent la valorisation des déchets et ainsi éviter la mise en enfouissement ou en incinération. Malheureusement une partie de ces filières ne peut se mettre en place sur toutes les déchèteries du fait du manque de place.

2025 verra la mise en place de nouvelles filières :

- Matériaux
- Petits incinérables ...

En 2023, la collectivité a signé une nouvelle convention de traitement des déchets avec le Département de la Mayenne.

En 2025, il est prévu une augmentation des tarifs sur les flux encombrants et incinérables en lien direct avec le remplacement du 1<sup>er</sup> four de l'usine. L'augmentation lié à ces travaux sera lissée au moins jusqu'en 2028.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi anti-gaspillage adoptée en 2020 prévoit l'obligation de tri à la source des biodéchets présents dans les déchets ménagers. Il convient donc de trier ces biodéchets avant la mise en incinération.

Pour les particuliers, la collectivité a fait le choix de proposer des composteurs gratuits contre 1 h de formation. Considérant la dynamique, il est proposé de poursuivre ce fonctionnement en adaptant le type de composteurs et réduire autant que possible les coûts pour la collectivité.

En complément des actions pour une valorisation des biodéchets sera menée :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la poursuite du travail déjà commencé avec les gros producteurs
- Réflexion sur de nouvelles filières : compostage, méthanisation.
- Une nouvelle chargée de mission Economie circulaire, partagée avec la CCBM et Mayenne Communauté, ciblera plus spécifiquement les professionnels pour les accompagner à un travail sur la valorisation de leurs déchets.

Pour permettre une optimisation du service, il a été proposé de se lancer dans une étude spécifique, qui permettra de définir un scénario prenant en compte toutes les solutions d'optimisations pour pouvoir anticiper les augmentations de coûts à venir. Ce scénario intègrera la possibilité d'une tarification incitative à terme.

2025 sera donc une année de sollicitation des élus et des citoyens pour trouver des solutions d'optimisation innovantes sur le long terme.

### 3. Gestion du réseau de chaleur Intercommunale

Le réseau de chaleur alimenté par une chaudière gérée par la Communauté de communes permet la fourniture d'énergie à l'AquaFitness, à la gendarmerie (logements compris) et à la salle des sports de la commune d'Ernée, situés à proximité.

La chaufferie fonctionne à 90% avec une chaudière Bois déchiqueté et 10% avec une chaudière gaz.

Le bois utilisé provient de la gestion des haies du territoire dont 25% ont obtenu le label Haie, justifiant d'une gestion durable.

Le budget est équilibré par la vente de chaleur et il est indépendant financièrement du budget principal.

Depuis 2 ou 3 ans, un remplacement des pièces d'usures est réalisé (filtres, racleur...) avec des coûts importants à anticiper.

La fin de l'amortissement de la chaufferie est prévue en mai 2029, une réflexion devra donc être menée afin de réfléchir à son remplacement.

Un premier audit sera réalisé en février 2025 par un expert missionné par le Conseil départemental, qui permettra d'optimiser le fonctionnement actuel et anticiper une évolution à terme.

## PARTIE 5 : LE RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES

L'article 61 de la loi de 2014 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante. Il doit permettre de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et de rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes.

Il doit faire l'état d'une part, de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'autre part, il doit présenter les orientations et les programmes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

Le rapport est joint en annexe du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

## PARTIE 6 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de communes est l'occasion de faire un point sur le plan pluriannuel d'investissement qui dresse, à 3 ans, les projections d'investissements de la Communauté de communes.

Le nouveau PPI s'établit sur les bases des ambitions du projet de territoire afin de donner une portée davantage politique à ce document.